

RÈGLEMENT OFFICIEL – L’Arène des Mots

Concours de débat & d’éloquence – Édition 2025

Concours gratuit et ouvert à tous

Article 1 – Objet du concours

Le concours **L’Arène des Mots** est un événement gratuit destiné à promouvoir la prise de parole, le débat argumenté et l’art oratoire.

Il s’adresse à toute personne souhaitant se former, progresser et vivre une expérience compétitive valorisante.

Le concours décernera le **Prix Cicéron**, d’une valeur de **500 €**.

Article 2 – Conditions de participation

1. Le concours est **ouvert à toute personne de 18 ans ou plus**, sans distinction de niveau, de formation ou d’expérience.
 2. La participation est **entièvement gratuite**.
 3. Chaque participant doit :
 - Remplir le formulaire d’inscription en ligne.
 - Transmettre une **vidéo de présentation** comprenant :
 - Qui il/elle est
 - Ses motivations
 - Pourquoi il/elle devrait être sélectionné(e)
 4. Toute inscription incomplète ou transmise hors délai pourra être refusée.
-

Article 3 – Sélection des candidats

1. Après clôture des inscriptions, un comité de sélection analysera l’ensemble des candidatures.
2. Les critères de sélection comprennent :
 - La motivation
 - La clarté du discours
 - La capacité à argumenter
 - La personnalité et la créativité

3. À l'issue de cette phase, **8 candidats** seront retenus pour intégrer la promotion annuelle.
 4. Les candidats sélectionnés seront contactés par email ou téléphone.
-

Article 4 – Déroulement du concours

Le concours se déroule en **quatre phases** :

Phase 1 – Formation (obligatoire)

Les 8 candidats participent à **3 demi-journées de formation** animées par des experts :

1. Art oratoire
2. Art du débat
3. Posture et présence scénique

Phase 2 – Mini-championnat

- Les 8 candidats sont répartis en **2 poules de 4**.
- Chaque candidat réalise **3 débats**, soit un contre chaque membre de sa poule.
- **12 débats** au total, organisés sur 3 mois (2 débats par session, 2 sessions par mois).
- Les premiers de chaque poule accèdent aux phases finales.

Phase 3 – Finale

- Finale : les deux finalistes s'affrontent pour le **Prix Cicéron**.

Phase 4 – Remise des prix

- Le lauréat reçoit le **Prix Cicéron – 500 €**.
 - Un **Prix du Public** ou **Prix de la Progression** pourra être attribué selon les modalités définies par l'organisation.
-

Article 5 – Modalités des débats

1. Les débats se déroulent en présence d'un jury composé de professionnels, formateurs ou membres de l'organisation.
2. Les thématiques sont tirées au sort et peuvent relever :
 - de la société

- de la philosophie
 - de la santé/éducation
 - de la culture
 - de l'économie
3. Chaque débatteur doit répondre **oui** ou **non** à une question et défendre sa position.
 4. Le jury évalue :
 - La structure du discours
 - La qualité des arguments
 - La répartie
 - La posture
-

Article 6 – Comportement et engagement des candidats

1. Le respect est obligatoire : aucune attaque personnelle, discrimination ou comportement inapproprié ne sera toléré.
 2. La ponctualité est exigée lors des formations, débats et événements officiels.
 3. Le participant s'engage à être disponible sur l'ensemble du calendrier prévisionnel.
 4. En cas d'abandon, l'organisation se réserve le droit de repêcher un candidat éliminé.
-

Article 7 – Droit à l'image et diffusion

1. Le participant autorise l'enregistrement, la diffusion et l'utilisation de son image, voix et prestations dans le cadre de la communication du concours.
 2. Ces images pourront être utilisées sur les réseaux sociaux, supports vidéos ou moyens promotionnels, sans compensation financière.
-

Article 8 – Prix et récompenses

1. Le vainqueur reçoit le **Prix Cicéron d'une valeur de 500 €**.
2. D'autres prix ou distinctions peuvent être attribués à la discrétion de l'organisation.

-
3. Les prix ne sont ni échangeables, ni remboursables.
-

Article 9 – Modification du règlement

L'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement en cas de nécessité, sans toutefois altérer la nature du concours ou les droits essentiels des participants.

Article 10 – Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement.